

VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 <u>Vote</u> Pour : 28 Contre : 0 Abstentions : 5 Publication le : - 6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés</u> : TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).

2026-119	Budget Principal – Décision modificative n° 2
-----------------	--

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 5 du 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, (5 abstentions : BELGRAND Manon, JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LEVEILLÉ Frédéric (pouvoir à ALLIGNÉ Christophe), décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :							30 000,00 €
chapitre	nature article	gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
011	6042	MDC	251	I10		Achats de prestations de services	30 000,00 €
65	65818	CAB	020	A1		Redevances pour concessions, brevets, licences - Autres	994,00
65	65315	CAB	020	A1		Formation	-994,00
011	60628	BAT	020	X1		Autres fournitures non stockées	-15 000,00 €
011	606121	FLU	020	X1		Fournitures non stockables - Energie, électricité	-14 850,00 €
011	6156	BAT	020	X1		Maintenance	19 400,00 €
011	615221	BAT	020	X1		Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	3 100,00 €
011	61551	GAR	020	X1		Entretien et réparations sur biens mobiliers - Matériel roulant	5 500,00 €
011	6042	ACM	331	G6	G6VDM	Achats de prestations de services	1 500,00 €
011	60623	ACM	331	G6	G6VDM	Fournitures non stockables- Alimentation	350,00 €
011	60611	FLU	322	G4		Eau, assainissement	-18 050,00 €
011	60611	FLU	020	X0		Eau, assainissement	-10 000,00 €
011	60611	FLU	633	H6		Eau, assainissement	-5 000,00 €
011	60611	FLU	325	G4		Eau, assainissement	-4 500,00 €
011	60611	FLU	020	X1		Eau, assainissement	-3 000,00 €
011	60611	FLU	420	I10		Eau, assainissement	-2 500,00 €
011	60611	FLU	428	I7	I7RHJ	Eau, assainissement	-2 000,00 €
011	60611	FLU	020	F7		Eau, assainissement	-1 000,00 €
011	60611	FLU	633	X0		Eau, assainissement	-1 000,00 €
65	65821	FIN	316	H3		Déficit des budgets annexes à caractère administratif	47 050,00 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :							30 000,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
chapitre	article						
74	74718	MDC	251	110		Participations - Autres	30 000,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
230	2313	BAT	020	F0	Déconstruction école Anne Franck - constructions	55 000,00 €
307	2315	TEC	845	F0	Quartier des Trois-Croix - installations, matériel et outillage techniques	10 000,00 €
225	21352	ING	020	J1	Déconstructin ancienne clinique - installations générales, agencements - Bâtiments publics	25 200,00 €
303	2315	TEC	845	F0	Quartier Vallée d'Auge - installations, matériel et outillages techniques	-90 200,00 €
203	21351	BAT	020	F0	Espace Jean Moulin - installations générales, agencements - Bâtiments publics	30 000,00 €
309	2138	ING	60	J1	Actions Cœur de ville - installations générales, agencements - Autres constructions	-30 000,00 €
319	21351	SPO	321	G4	Rénovation sol des terrains de tennis couverts - installations générales, agencements, aménagement	23 000,00 €
310	21318	BAT	312	F5	Sinistre Grêle 2025 - constructions - autres bâtiments publics	-23 000,00 €
228	21351	BAT	316	H3	QDA - Renouvellement du parc technique -Installations générales, agencements - Bâtiments publics	6 000,00 €
111	2188	DPC	020	D3	Budget participatif - autres immobilisations corporelles - Autres	-6 000,00 €
104	2188	SML	020	F4	Renouvellement matériel et mobilier - immobilisations corporelles - Autres	16 870,00 €
104	2188	ACH	321	G4	Renouvellement matériel et mobilier - immobilisations corporelles - Autres	-3 500,00 €
104	21828	GAR	020	F11	Renouvellement matériel et mobilier - autres matériels de transport	-5 000,00 €
104	21848	GRH	021	B0	Renouvellement matériel et mobilier - autre matériel de bureau et mobilier	-2 000,00 €
104	2188	SPO	322	G4	Renouvellement matériel et mobilier - immobilisations corporelles - Autres	-3 500,00 €
104	2188	COM	028	D1	Renouvellement matériel et mobilier - immobilisations corporelles - Autres	-1 000,00 €
104	21838	DSI	020	E2	Renouvellement matériel et mobilier - autre matériel informatique	-1 650,00 €
104	2128	SDP	020	F7	Renouvellement matériel et mobilier - Autres agencements et aménagements	-220,00 €

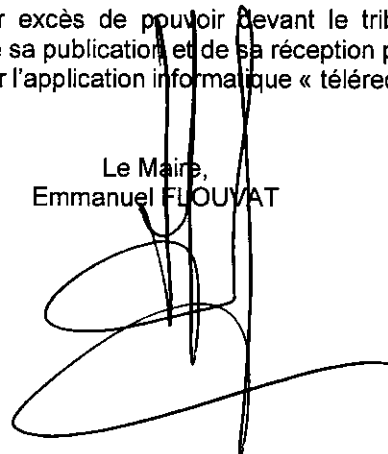
Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN	Délibération du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-120	Budget annexe « Quai des Arts » – Décision modificative n° 1
-----------------	---

Vu l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 5 du 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :						47 050,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
65	65811	QDA	316	H3	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	4 605,00
011	65818	COM	316	H3	Autres redevances pour concessions	225,00
011	6042	QDA	316	H3	Achats de prestations de services	40 000,00 €
011	60623	QDA	316	H3	Alimentation	4 000,00 €
011	6132	QDA	316	H3	Locations immobilières	13 350,00 €
012	62122	GRH	316	H3	Personnel affecté par les budgets annexes et les régies - Doté de la personnalité m	30 000,00 €
011	6241	QDA	316	H3	Transport de biens	4 500,00 €
011	60611	FLU	316	H3	Eau, assainissement	-6 830,00 €
011	606121	FLU	316	H3	Electricité	-13 000,00 €
011	61358	QDA	316	H3	Locations mobilières	-9 000,00 €
011	6232	QDA	316	H3	Fêtes et cérémonies	-8 000,00 €
011	6283	ACH	316	H3	frais de nettoyage des locaux	-7 800,00 €
011	6378	QDA	316	H3	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-5 000,00 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :						47 050,00 €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre	article					
75	75822	FIN	01	X1	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	47 050,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :						- €
nature		gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
chapitre / opération	article					
21	21838	DSI	316	H3	Autre matériel informatique	400,00 €
21	21848	ACH	316	H3	Autres matériels de bureau et mobilier	-400,00 €

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 <u>Vote</u> Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Héléne ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés</u> : TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).
2026-121	Incendies 2026 – Solidarité en faveur des populations et des communes sinistrées – Subvention exceptionnelle à la Protection Civile

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu le budget primitif 2026 de la Ville d'Argentan ;

Vu l'appel à la mobilisation générale lancé le 27 juillet 2026 par l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, en partenariat avec la Protection Civile ;

Considérant que des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France au cours de l'été 2026, ont ravagé près de 115 000 hectares à la date du 27 juillet 2026, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique ;

Considérant que, face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, en partenariat avec la Protection Civile, a appelé les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire ;

Considérant que la Fédération nationale de protection civile, association reconnue d'utilité publique et agréée de sécurité civile, assure sur place l'accueil et l'hébergement d'urgence des personnes évacuées, la distribution de biens de première nécessité et le soutien socio-psychologique aux populations sinistrées ;

Considérant que la Ville d'Argentan, sensible aux conséquences de cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle, tient à apporter son soutien et sa solidarité aux populations et aux communes impactées

Considérant que le concours financier ainsi apporté constitue une subvention de fonctionnement au bénéfice d'un organisme sans but lucratif poursuivant une mission d'intérêt général ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 5 du 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer à la Fédération nationale de protection civile (Tour Essor – 14, rue Scandicci – 93500 Pantin) une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €, au titre du soutien aux populations et aux communes sinistrées par les incendies de l'été 2026.

Article 2

De dire que la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2026, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé », fonction 18 « Autres interventions de protection des personnes et des biens », les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2026.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

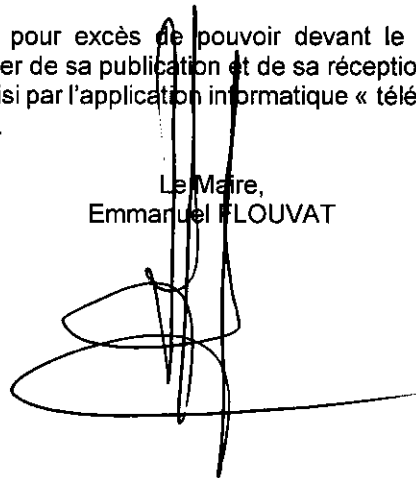
Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 <u>Vote</u> Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : -6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés</u> : TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-122	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter du 1^{er} janvier 2027
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code général des impôts, notamment les articles 1406 bis, 1639 A et 1639 A bis ;
Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026, et notamment son article 108 ;
Vu le décret n° 2026-831 du 25 août 2026 relatif au champ d'application de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation prévue par l'article 1406 bis du code général des impôts ;
Considérant que la commune d'Argentan ne figure pas sur la liste annexée au décret n° 2026-831 du 25 août 2026 et que la taxe sur la vacance des locaux d'habitation ne peut, dès lors, s'y appliquer que sur délibération du conseil municipal ;
Considérant que la persistance de logements durablement vacants sur le territoire communal réduit l'offre de logements disponibles, contribue à la dégradation du bâti et du cadre urbain, notamment en centre-ville, et va à l'encontre de l'objectif de sobriété foncière ;
Considérant que la taxe constitue un outil incitatif à la remise sur le marché, par la location, la vente ou la réhabilitation, des logements inoccupés depuis au moins deux ans ;
Considérant que la délibération instituant la taxe doit être adoptée avant le 1^{er} octobre 2026 pour être applicable à compter des impositions établies au titre de 2027, et que son taux peut être fixé par une délibération distincte prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A du code général des impôts ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 5 du 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'instituer, en application de l'article 1406 bis du code général des impôts, la taxe sur la vacance des locaux d'habitation sur le territoire de la commune d'Argentan, à compter des impositions établies au titre de l'année 2027.

Article 2

De prendre acte que la taxe s'applique aux locaux d'habitation vacants depuis au moins deux années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 1406 bis du code général des impôts, et sous réserve des exclusions et exonérations qu'il prévoit.

Article 3

De préciser que le taux de la taxe sera fixé, dans la limite du plafond légal de 50 %, par une délibération distincte adoptée dans les conditions prévues à l'article 1639 A du code général des impôts, lors du vote des taux d'imposition au titre de l'année 2027.

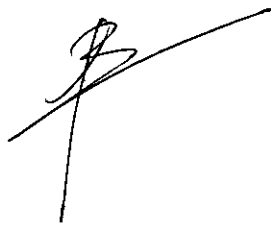
Article 4

De charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services fiscaux au plus tard le 15 octobre 2026, conformément à l'article 1639 A bis du code général des impôts, et de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire à son exécution.

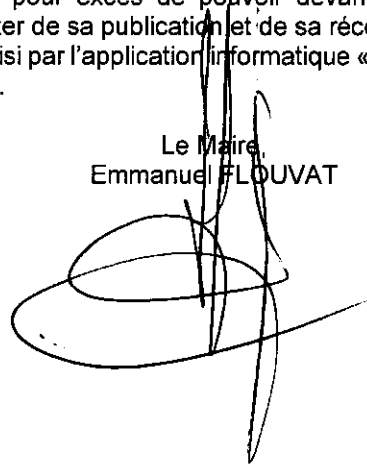
Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
---	--

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).

2026-123	Désignation de représentants au sein des conseils d'administration des collèges et lycée d'Argentan
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 ;
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.421-2, R.421-14 et R.421-16 ;
Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;
Considérant que chaque conseil d'administration des collèges et lycée de la ville d'Argentan doivent comprendre un représentant de la commune ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner les représentants de la commune d'Argentan pour les conseils d'administration des collèges et lycée d'Argentan ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Jean-Rostand :

- Madame Laurence JAUMET comme représentant titulaire,
- Monsieur Karim HOULLIER comme représentant suppléant.

Article 2

De désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège François-Truffaut :

- Monsieur Côte PLESSIS-BOSCHER comme représentant titulaire,
- Monsieur Benoît HUBNER comme représentant suppléant.

Article 3

De désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration du lycée Mézeray-Gabriel :

- Monsieur Antoine BRILLET comme représentant titulaire,
- Monsieur Nicolas VAUTIER comme représentant suppléant.

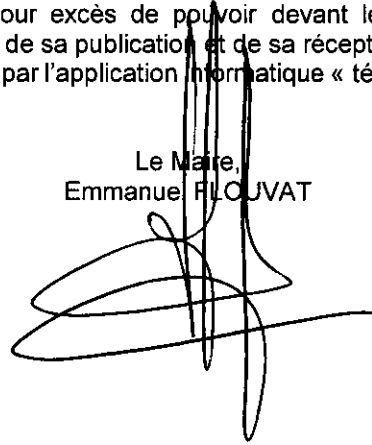
Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, loopy 'E' and a long horizontal stroke.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 <u>Vote</u> Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés</u> : TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).

2026-124	Modification des représentants au sein du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et L.5211-20 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 1111-26-001 du 14 janvier 2026 portant création du syndicat mixte issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Source de Commeaux, du Syndicat intercommunal d'achat d'eau potable de la Région de Trun, du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Meillon et du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable de la Région d'Argentan ;
Vu les statuts du Syndicat mixte d'adduction en eau potable de Terres d'Argentan ;
Considérant que la modification des statuts du SMAEP de Terres d'Argentan a conduit à la nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner les délégués suivants pour représenter la ville d'Argentan et siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan :

Délégué titulaire	M. Gilles CORVÉE
Délégué suppléant	M. Emmanuel FLOUVAT

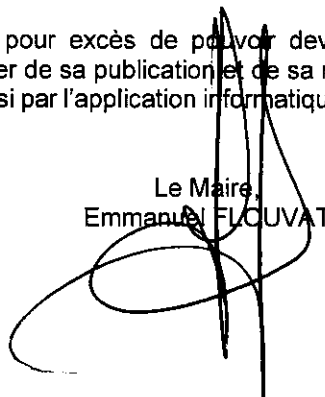
Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN	Délibération du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-125	Désignation d'un correspondant incendie et secours
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 ;
Vu l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure
Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;
Considérant le renouvellement intégral du Conseil municipal et la nécessité de désigner un correspondant incendie et secours ;
Considérant que le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies et qu'il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.
Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner Monsieur Nicolas VAUTIER comme correspondant incendie et secours pour représenter la ville d'Argentan.

Article 2

De charger Monsieur le Maire de communiquer le nom du correspondant incendie et secours au représentant de l'État dans le département et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

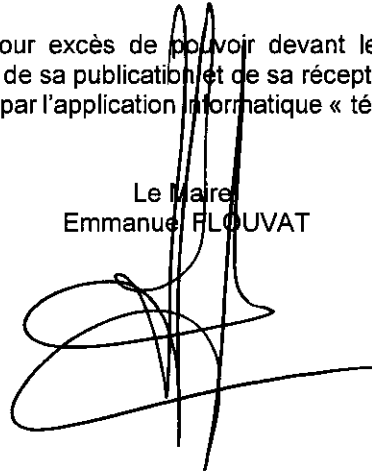
Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and several smaller loops and strokes below it.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 <u>Vote</u> Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés</u> : TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-126	Désignation d'un correspondant sécurité routière
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33 ;
Considérant le renouvellement intégral du Conseil municipal et la nécessité de désigner un référent sécurité routière ;
Considérant que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner Monsieur Régis EUDE comme correspondant sécurité routière pour représenter la ville d'Argentan.

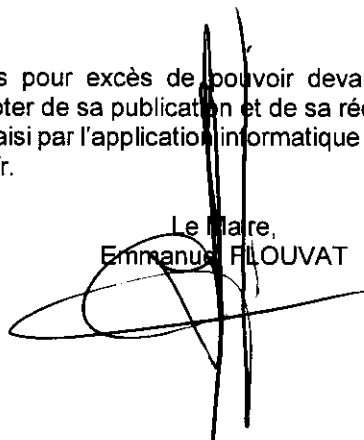
Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN	Délibération du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).

2026-127	Commission consultative des services publics locaux – Désignation des membres et adoption du règlement intérieur
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1 et L.2121-21 ;
Considérant que les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;
Considérant que cette commission, présidée par le maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ;
Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et ce pour la durée du mandat ;
Considérant que le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ces membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De désigner les 5 conseillers municipaux titulaires et leurs suppléants, chargés de participer la commission consultative des services publics locaux, à savoir :

Titulaires	suppléants
Monsieur Arnaud MÉNARD	Monsieur Gilles CORVÉE
Madame Laurence JAUMET	Monsieur Nicolas VAUTIER
Monsieur Benoît HUBNER	Monsieur Corentin TRANCHANT
Monsieur Karim HOULLIER	Madame Aline DUBOIS
Monsieur Julian LADAME	Madame Manon BELGRAND

Article 2

De désigner 2 représentants des associations suivantes et leurs suppléants, à savoir :

INDECOSA CGT 61	Monsieur Michel MOULIN	Titulaire
	Monsieur Patrice LEROY	Suppléant
QUE CHOISIR	Monsieur Philippe HUET	Titulaire
	Madame Fabienne CAPPELLO	Suppléante

Article 3

D'approuver le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, annexé à la présente délibération.

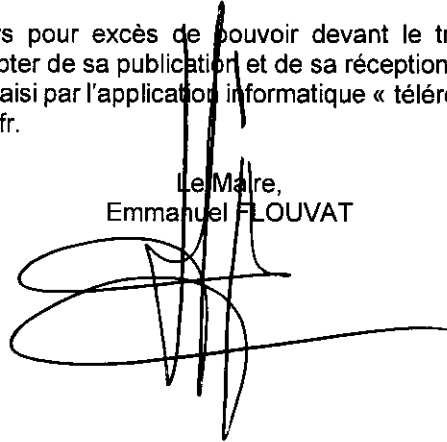
Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 <u>Vote</u> Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés</u> : TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-128	Avis sur le pacte de gouvernance de Terres d'Argentan Interco
-----------------	--

Vu l'article L.5211-11-2 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la ville locale et à la proximité de l'action publique (loi dite « Engagement et proximité ») ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de Terres d'Argentan Interco n° CC-2026-149 du 2 juillet 2026 décidant d'élaborer un pacte de gouvernance ;
Considérant le projet de pacte de gouvernance ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'émettre un avis favorable sur le pacte de gouvernance de Terres d'Argentan Interco.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
---	--

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :
- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-129	Modification du tableau des effectifs
-----------------	--

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux ;
Considérant les ateliers couture dans le cadre du budget participatif ;
Considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en compte les mouvements de personnel ;
Vu l'avis favorable de la commission n°5 du 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2026, un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet et de créer, à la même date, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

Article 2

De supprimer deux postes d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (70 % soit 24.5/35^{ème}) et de créer deux postes d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (90 % soit 31.5/35^{ème}).

Article 3

De créer un contrat de vacation pour les ateliers couture dans le cadre du budget participatif, et de fixer la rémunération à 400 euros.

Article 4

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

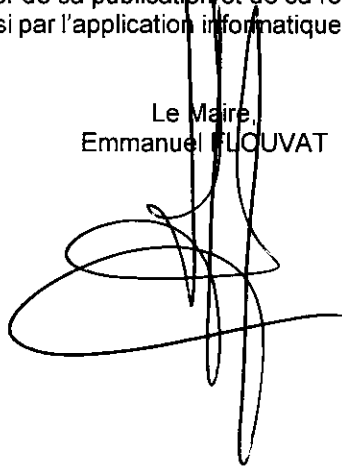
Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, loopy 'E' followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar.

VILLE D'ARGENTAN	Délibération du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).

2026-130	Avenant n° 2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – Prolongation au 31 décembre 2026
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention d'OPAH-RU co-signée par l'État, le Département, Terres d'Argentan Interco, la Ville d'Argentan et la Banque des Territoires en date du 9 octobre 2021 ;

Vu l'avenant n°1 à la convention d'OPAH-RU co-signée par l'Etat, le Département, Terres d'Argentan Interco, la Ville d'Argentan, la Ville d'Ecouché-les-Vallées, la Ville de Trun et la Banque des Territoires en date du 22 août 2025 ;

Considérant la nécessité de renforcer la lutte contre l'habitat insalubre / très dégradé ;

Considérant les programmes de redynamisation Action Cœur de Ville (Argentan) et Petites Villes de Demain (Ecouché-les-Vallées et Trun) ;

Considérant l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU en cours visant à lancer une nouvelle OPAH-RU en janvier 2027 ;

Considérant l'enjeu d'éviter toute coupure du service public ;

Considérant l'objectif d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire avec des logements de qualité en vue de sa redynamisation ;

Considérant l'objectif de valoriser le patrimoine immobilier et son impact visuel direct sur l'ambiance du territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 14 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver l'avenant n° 2 à la convention partenariale d'OPAH-RU entre Terres d'Argentan Interco, la Ville d'Argentan, les communes d'Ecouché-les-Vallées et Trun, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), et la Caisse des Dépôts (Banque des Territoires).

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant à la convention, à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

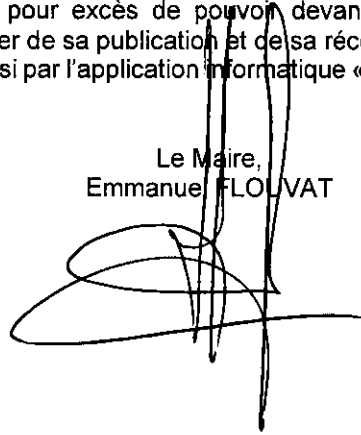
Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large 'B' followed by a horizontal stroke.

Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

A complex handwritten signature in black ink, featuring multiple loops and a long horizontal stroke at the bottom.

VILLE D'ARGENTAN ----- Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 <u>Vote</u> Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés</u> : TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).

2026-131	Avenant n° 1 à la convention d'intervention avec l'Établissement public foncier de Normandie – Etude technique, acquisition et déconstruction partielle de l'ancienne clinique du centre-ville
-----------------	---

Vu la convention d'intervention du 17 novembre 2025 signée entre la Ville d'Argentan et l'EPF Normandie ;
 Considérant la nécessité de renforcer l'offre de logement sur le centre-ville d'Argentan ;
 Considérant le programme de redynamisation Action Cœur de Ville ;
 Considérant l'objectif d'attirer de nouveaux habitants sur le territoire avec des logements de qualité en vue de sa redynamisation ;
 Considérant le projet de réhabilitation de l'ancienne clinique en 8 logements par Orne Habitat ;
 Considérant l'objectif de valoriser le patrimoine immobilier et son impact visuel direct sur l'ambiance du territoire ;
 Considérant la rareté du foncier constructible sur Argentan et la nécessité de rebâtir la ville sur la ville,
 Considérant l'impact des aléas du chantier de déconstruction, supérieurs aux enveloppes financières estimées ;
 Considérant l'avis favorable de la commission municipale n° 2 du 14 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'intervention sur l'ancienne clinique du centre-ville d'Argentan entre l'EPFN et la Ville d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant à la convention, à signer tous les documents et à prendre les mesures nécessaires à sa bonne mise en œuvre.

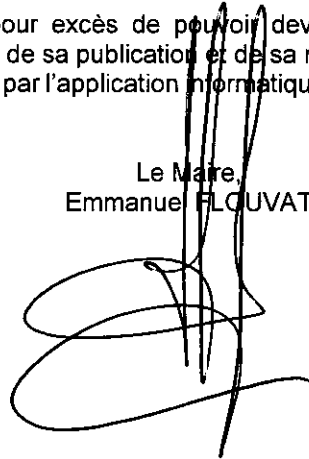
Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the bottom and several vertical strokes extending upwards.

VILLE D'ARGENTAN	Délibération du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-132	Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de partenariat avec l'Association Faune et Flore de l'Orne
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la délibération n° 2026-042 du 2 mars 2026 relative à la convention de partenariat avec l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) dans le cadre de la création d'une maison de la biodiversité et des transitions sur Argentan, dont l'association souhaite participer ;
Considérant les besoins de la ville d'Argentan pour animer et exposer au grand public la démarche de développement durable du territoire ;
Considérant qu'il convient d'établir un avenant à la convention afin de renforcer les prestations en nature de l'AFFO ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 14 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De conclure avec l'Association Faune et Flore de l'Orne (AFFO) un avenant à la convention n°2026-042 en date du 2 mars 2026 pluriannuelle de partenariat dans le cadre de la création d'une maison de la biodiversité et des transitions sur Argentan, dont l'association souhaite participer, comme suit :

« Article 7 : modalités financières »

La mise à disposition est consentie à pour un loyer annuel de 1 500 €. Le paiement sera divisé en 4 trimestres.

Les charges estimées, d'un montant annuel de 3 000,00 € pour l'occupation du deuxième étage, constituent une valorisation faisant l'objet d'un engagement de l'AFFO sous la forme d'avantage en nature.

L'avantage en nature est articulé comme suit :

- Des animations nature à hauteur de 6 demi-journées / an pouvant bénéficier à 6 classes des écoles d'Argentan et suivi de 2 parcours de 3 ½ journées pour 2 classes différentes.*
- Tenue d'un stand à la Fête des Pâtures ou tenue d'une exposition dans la salle ;*
- Tenue de la naturathèque.*

Article 2

De dire que les autres articles de la convention n°2026-042 en date du 2 mars 2026 restent inchangés.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Régis EUDE, 8^{ème} adjoint délégué, à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 2026-042 du 2 mars 2026 pluriannuelle de partenariat avec l'AFFO.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 <u>Vote</u> Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. Présents : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés :</u> TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).

2026-133	Convention de partenariat relative aux subventions de l'État au titre du fonds vert mesure spécifique Plan Climat-Air-Energie Territorial
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant le programme d'actions mis en œuvre par la Ville d'Argentan éligible à la mesure fonds vert spécifique PCAET de Terres d'Argentan, à savoir le relamping des 3 terrains de tennis couverts du stade Gérard Saint d'Argentan, le relamping terrains annexes extérieur de foot du stade Gérard Saint d'Argentan, le rétrofit d'un véhicule thermique Diesel en électrique ;
Considérant que le montant estimatif de ce programme s'élève à 110 782,50 € HT, soit 132 939 € TTC ;
Considérant le bien-fondé de ce programme qui consiste à mettre en œuvre des projets de transition écologique sur le territoire de Terres d'Argentan Interco ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de partenariat relative aux subventions de l'État au titre du fonds vert mesure spécifique Plan Climat-Air-Energie Territorial entre la ville d'Argentan et Terres d'Argentan Interco.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3

D'inscrire à son budget les crédits d'investissement afférents à ces opérations.

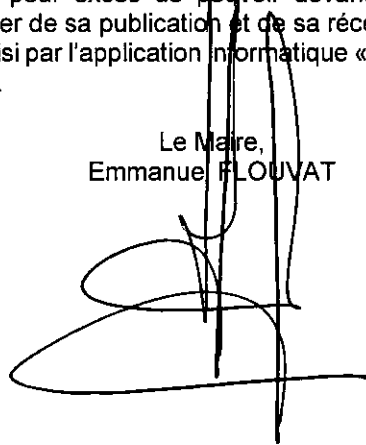
Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'E' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
---	--

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-134	Dispositif « Sports pour tous » – Modification des bénéficiaires
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération municipale n° D15-119 du 28 septembre 2015 fixant le dispositif « Sport pour tous » ;

Vu la délibération municipale n° D21-119 du 29 septembre 2021 par laquelle le Conseil municipal a décidé de fixer les critères d'accès au dispositif « sport pour tous » en fixant l'aide aux personnes disposant d'un quotient familial inférieur à 600,

Considérant qu'il convient d'ouvrir le dispositif à un plus grand nombre de bénéficiaires en proposant notamment de l'étendre aux personnes allocataires de la Mutualité Sociale Agricole ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 14 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger la délibération n° D21-119 du 27 septembre 2021.

Article 2

De modifier le point « 2-2 Bénéficiaires » de la délibération n° D15-119 du 28 septembre 2015 comme suit :

« 2-2 Bénéficiaires :

L'aide s'adresse aux personnes Argentanaises disposant d'un quotient familial CAF ou MSA inférieur à 600 ».

Article 3

De préciser que cette modification entrera en vigueur à compter du 28 septembre 2026 et que les autres dispositions de la délibération n° D15-119 du 28 septembre 2015 demeurent inchangées.

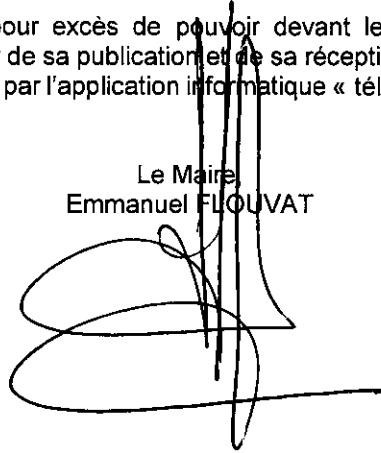
Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, prominent loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.

VILLE D'ARGENTAN	Délibération du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).

2026-135	Subvention exceptionnelle à l'ASPTT Argentan Omnisports dans le cadre de l'organisation de la 5^{ème} édition de « La Marche Rose »
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la demande de partenariat présentée par l'ASPTT Argentan Omnisports relative à l'organisation de la 5^{ème} édition de la Marche Rose, le dimanche 4 octobre 2026 ;
Considérant que cette manifestation s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de mobilisation contre le cancer du sein ;
Considérant que cette initiative contribue à la promotion de l'activité physique, à la prévention par le sport, à la mobilisation associative et à l'animation de la commune ;
Considérant que l'association sollicite le soutien de la Ville d'Argentan sous la forme d'une subvention de 500 € et de la mise à disposition gratuite d'un demi-hall du champ de foire ;
Considérant que la Ville souhaite accompagner cette manifestation au regard de son intérêt local, sportif, solidaire et de santé publique ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 14 septembre 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 5 du 15 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer à l'association ASPTT Argentan Omnisports une subvention exceptionnelle de 500 € destinée à contribuer à l'organisation de la 5^{ème} édition de la Marche Rose, prévue le dimanche 4 octobre 2026.

Article 2

D'approuver la mise à disposition gratuite d'un demi-hall du champ de foire au bénéfice de l'ASPTT Argentan Omnisports, dans le cadre de cette manifestation.

Article 3

De préciser que la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2026, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé », fonction 326 « Manifestations sportives », les crédits nécessaires étant inscrits au budget primitif 2026.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 32 <u>Vote</u> Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés</u> : TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte). <u>N'a pas pris part au vote</u> : BELGRAND Manon.

2026-136	Contrat de Ville – Programmation 2026 (1^{ère} enveloppe)
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Contrat de Ville d'Argentan 2024-2030 signé le 5 septembre 2024 conformément à la délibération municipale n° D2024-041 du 08 avril 2024 ;
Considérant la réunion du comité de pilotage du Contrat de Ville qui s'est tenue le 30 juin 2026 ;
Considérant l'information passée en commission n° 3 du 14 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prendre acte du programme d'actions 2026 du Contrat de Ville au titre de la première enveloppe, pour un total de 116 269 € :

Intitulé de l'action	Nom du porteur	Avis et montant accordés
Notre 3 ^{ème} peau	Compagnie Mycelium (ex Ces dames disent)	Avis favorable 2 000 €
Intégration et amélioration du cadre de vie des apprenants sur le territoire d'Argentan	Association Les Mots Du Bout Du Monde	Avis favorable 2 000 €
Les Echos du Festival du Film d'Education d'Argentan	CEMEA	Avis favorable 4 500 €
Animation d'un lieu de convivialité	Deci Delà	Avis favorable 3 700 €

<i>Vie quotidienne et numérique</i>	<i>Association Maison des Mots</i>	<i>Avis favorable 2 520 €</i>
<i>Projet d'été de la Bibliothèque de Rue de la Vallée d'Auge</i>	<i>Secours catholique</i>	<i>Avis favorable 3 000 €</i>
<i>Argentan DISCOVERY CAMP</i>	<i>FACE Normandie</i>	<i>Avis favorable 2 000 €</i>
<i>Déploiement de JOBREASY au Lycée Mézeray-Gabriel</i>	<i>Article 1</i>	<i>Avis favorable 2 500 €</i>
<i>Parentaise 2024</i>	<i>Ville d'Argentan - Maison du Citoyen</i>	<i>Avis favorable 2 000 €</i>
<i>Accompagnement au changement et sensibilisation à l'éco-mobilité</i>	<i>Association Mobyliis</i>	<i>Avis favorable 6 000 €</i>
<i>Programme de Réussite Educative (PRE)</i>	<i>CCAS</i>	<i>Avis favorable 41 000 €</i>
<i>Formation au Permis B</i>	<i>Mobyliis</i>	<i>Avis favorable 3 500 €</i>
<i>Posture professionnelle</i>	<i>A.P.I.S</i>	<i>Avis favorable 4 000 €</i>
<i>Flashcoop</i>	<i>Mission Locale du Pays d'Argentan et de Vimoutiers</i>	<i>Avis favorable 2 500 €</i>
<i>Les Entreprises Ephémères</i>	<i>Le 30 FAB</i>	<i>Avis favorable 2 500 €</i>
<i>Formation linguistique et ateliers de préparation à la mobilité</i>	<i>Association Maison des Mots</i>	<i>Avis favorable 4 000 €</i>
<i>Orchestre à l'école et parcours artistique de proximité</i>	<i>Terres d'Argentan Interco</i>	<i>Avis favorable 1 500 €</i>
<i>Opéra collaboratif dans l'Orne, édition 5 !</i>	<i>Association pour la promotion de la culture dans l'Orne</i>	<i>Avis favorable 4 049 €</i>
<i>Couleurs italiennes - Féeries vénitiennes et Commedia Dell'Arte</i>	<i>Le Théâtre</i>	<i>Avis favorable 2 500€</i>
<i>Tournée d'été - Le spectacle de rue</i>	<i>Le Théâtre</i>	<i>Avis favorable Quartiers d'été</i>
<i>Argentan : Futurs en Floraison</i>	<i>Compagnie Bonne Chance</i>	<i>Avis favorable Quartiers d'été</i>
<i>Entre Mets et Mots Gourmands</i>	<i>Les Arts Improvisés</i>	<i>Avis favorable Quartiers d'été</i>
<i>Les jeunes d'Argentan découvrent et explorent l'espace</i>	<i>Association Planète Sciences</i>	<i>Avis favorable 2 500 €</i>
<i>Comédie musicale autour des Jeux Olympiques</i>	<i>Association Générations en Mouvement</i>	<i>Avis favorable 3 000 €</i>
<i>Partenariat culturel - Les Provinces créatives</i>	<i>Ville d'Argentan - Quai des Arts</i>	<i>Avis favorable 3 000 €</i>
<i>Actions de sensibilisation dans les QPV afin de renforcer la cohésion sociale et de lutter contre les discriminations par le sport et la participation citoyenne</i>	<i>APF France Handicap - Délégation de l'Orne</i>	<i>Avis favorable 1 500 €</i>
<i>Réseau des acteurs luttant contre les violences conjugales sur le territoire</i>	<i>Association L'ETAPE</i>	<i>Avis favorable 1 000 €</i>
<i>Animation, suivi et évaluation du Contrat de Ville</i>	<i>Ville d'Argentan - Service Cohésion Sociale</i>	<i>Avis favorable 9 500 €</i>

En italique : convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026

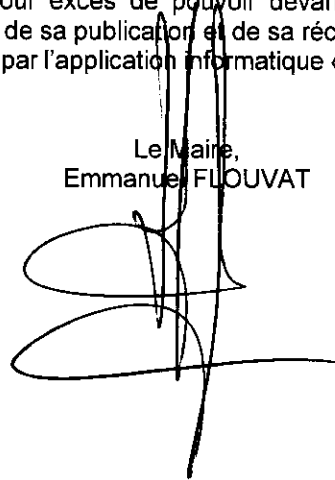
Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'E' with a long horizontal stroke extending to the right.

VILLE D'ARGENTAN	Délibération du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).

2026-137	Groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco concernant un marché de service de broyage des réserves foncières, des délaissés et des accotements
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;
Vu le projet de convention de groupement de commandes ;
Considérant le souhait de créer un groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco afin de passer et d'exécuter un marché de services de broyage des réserves foncières, des délaissés et des accotements ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 14 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un groupement de commandes avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco pour la passation et l'exécution d'un marché de services de broyage des réserves foncières, des délaissés et des accotements (accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes).

Article 2

De désigner la ville d'Argentan, représentée par M. Benoît HUBNER, adjoint délégué aux finances, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier et d'assurer l'exécution du marché au nom des membres du groupement de commandes.

Article 3

D'autoriser à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle du coordonnateur. Elle est constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens.

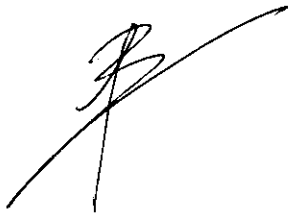
Article 4

D'autoriser Monsieur Benoît HUBNER, 4^{ème} adjoint délégué aux finances, à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

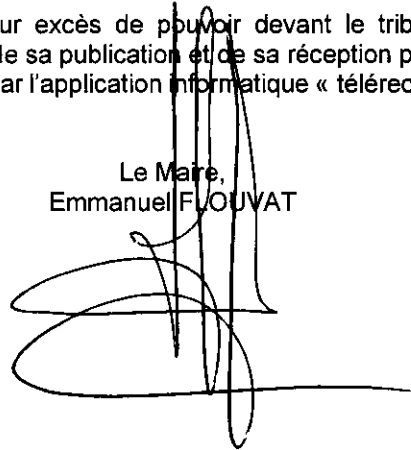
Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
---	--

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-138	Convention de partenariat entre le Quai des Arts d'Argentan et le Conservatoire de Terres d'Argentan Interco pour la mise en place d'un parcours du spectateur
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriale, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant les attendus du nouveau projet d'établissement du conservatoire à rayonnement intercommunal en matière de partenariats ;
Considérant le souhait de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et de la commune d'Argentan de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes du territoire ;
Considérant la volonté de faire rayonner le conservatoire sur et hors de l'intercommunalité ;
Considérant l'importance pour les enfants vivant dans l'intercommunalité des projets transversaux menés par le conservatoire avec des partenaires culturels ou institutionnels ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 14 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes de la convention de partenariat avec Terres d'Argentan Interco pour la mise en place d'un parcours du spectateur, un dispositif donnant l'opportunité aux élèves du conservatoire d'assister à des spectacles et de participer à des rencontres avec des professionnels.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire d'Argentan ou Madame Aline DUBOIS, *9^{ème} adjointe déléguée*, à signer la convention de partenariat et tout document relatif à cette convention.

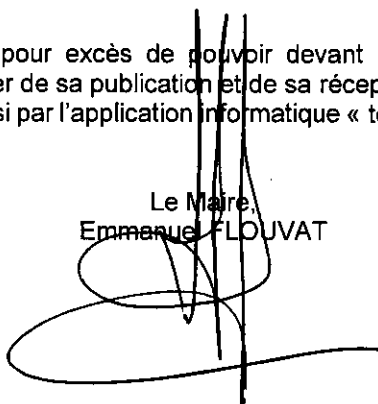
Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT



Accusé de réception en préfecture
061-216100065-20260928-2026-138-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

VILLE D'ARGENTAN	Délibération du Conseil municipal
Département de l'Orne	Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation
22 septembre 2026

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoirs : 7
Votants : 33

Vote
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Publication le :

- 6 OCT. 2026

Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan.

Présents : FLOUVAT Emmanuel, *Maire* ; CHOQUET Brigitte, *1^{ère} adjointe* ; HOULLIER Karim, *2^{ème} adjoint* ; JAUMET Laurence, *3^{ème} adjointe* ; HUBNER Benoît, *4^{ème} adjoint* ; BRILLET Antoine, *6^{ème} adjoint* ; MOREL Angélique, *7^{ème} adjointe* ; EUDE Régis, *8^{ème} adjoint* ; DUBOIS Aline, *9^{ème} adjointe* ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côme ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas.

Excusés : TERNYNCK Isabelle, *5^{ème} adjointe* (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côme).

2026-139	Dénomination de voies – Secteur du Réage du Coqueret
-----------------	---

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-28, L.2121-29 et L.2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.321-4 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi 3DS n°2022-218 du 21 février 2022, notamment son article 169 ;

Vu le décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;

Vu la délibération n° 2025-048 du Conseil municipal du 24 mars 2025 validant le principe d'une mise à jour globale de la dénomination des voies, du numérotage des immeubles de la commune, et autorisant l'engagement des démarches à cette mise en œuvre ;

Considérant la nécessité de nommer dès à présent certaines voies ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 14 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De nommer les voies suivantes selon le plan joint :

- Rue du Coqueret
- Rue Eurydice
- Rue Calliope
- Rue de la Lyre
- Rue des Neuf Muses

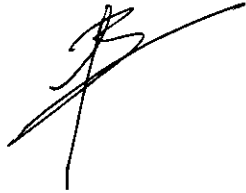
Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

A handwritten signature in black ink, featuring a large, loopy 'E' followed by a horizontal stroke.

VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 28 septembre 2026
<u>Date de convocation</u> 22 septembre 2026 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 <u>Vote</u> Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : - 6 OCT. 2026	Le vingt-huit septembre deux mil vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence d'Emmanuel FLOUVAT, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : FLOUVAT Emmanuel, <i>Maire</i> ; CHOQUET Brigitte, <i>1^{ère} adjointe</i> ; HOULLIER Karim, <i>2^{ème} adjoint</i> ; JAUMET Laurence, <i>3^{ème} adjointe</i> ; HUBNER Benoît, <i>4^{ème} adjoint</i> ; BRILLET Antoine, <i>6^{ème} adjoint</i> ; MOREL Angélique, <i>7^{ème} adjointe</i> ; EUDE Régis, <i>8^{ème} adjoint</i> ; DUBOIS Aline, <i>9^{ème} adjointe</i> ; ALEXANDRE Anne-Sophie ; BELGRAND Manon ; BOULENT Jean-Pierre ; BOUVIER Caroline ; CORVÉE Gilles ; COTTEREAU Lucie ; EUDE Marion ; FICHAUX Laurence ; JOLIVET Hélène ; LADAME Julian ; LAURENT Stessy ; LEVEILLÉ Frédéric ; LEVILLAIN Franck ; MÉNARD Arnaud ; PLESSIS-BOSCHER Côte ; TRANCHANT Corentin ; VAUTIER Nicolas. <u>Excusés</u> : TERNYNCK Isabelle, <i>5^{ème} adjointe</i> (pouvoir à HOULLIER Karim) ; ALLIGNÉ Christophe (pouvoir à LEVEILLÉ Frédéric) ; CHAMRANI Chayma (pouvoir à VAUTIER Nicolas) ; DESNOUES Richard (pouvoir à BOULENT Jean-Pierre) ; LEVEAU Mickaël (pouvoir à LEVILLAIN Franck) ; ONFRAY Véronique (pouvoir à BOUVIER Caroline) ; THOMAS Thierry (pouvoir à PLESSIS-BOSCHER Côte).
2026-140	Délégation de la compétence instruction et délivrance des autorisations d'urbanisme à Terres d'Argentan interco

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.442-1 et suivants ;
Vu l'approbation du PLUi-H de Terres d'Argentan Interco en date du 5 février 2026 ;
Considérant les statuts de Terres d'Argentan interco ;
Considérant le renouvellement général des conseils municipaux et l'élection du nouveau président de Terres d'Argentan Interco suite aux élections municipales de mars 2026 ;
Considérant la volonté du conseil municipal de confirmer la délégation à Terres d'Argentan Interco la compétence portant délivrance des autorisations d'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De confirmer la délégation à Terres d'Argentan Interco de la compétence en matière d'instruction et de délivrance des permis de construire, d'aménager ou de démolir et de projets faisant l'objet d'une déclaration préalable, y compris les certificats d'urbanisme, conformément à l'article L.422-3 du code de l'urbanisme.

Article 2

De préciser que cette compétence sera exercée par le président de Terres d'Argentan Interco au nom de l'établissement public.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Antoine BRILLET



Le Maire,
Emmanuel FLOUVAT

